

La voie de mer États-Unis/France et France/États-Unis 1830-1869

Franck TREVISO

CONFERENCE DU 3 JUIN 2023

Quand un pays ne participe pas financièrement au transport maritime du courrier, il se contente de percevoir une taxe de voie de mer qui s'ajoute au port intérieur. Cette taxe dite de "voie de mer" est souvent donnée au capitaine à qui a été confiée la poste.

Après le 1^{er} juillet 1845 le port intérieur américain est de 5 ou 10 cents selon la distance et la taxe de voie de mer est de 2 cents.

Avant le 1^{er} août 1849 le port intérieur français est calculé selon la distance et la taxe de voie de mer est de 10 centimes.

À partir du 1^{er} août 1849 les lettres de et pour la France doivent 30 centimes de et pour le port d'arrivée et 60 centimes de et pour toute autre provenance ou destination.

Avec le temps les tarifs américains et français subiront de légères modifications.



De WASHINGTON 20 mars 1849 - 5 cents pour ½ once de WASHINGTON à NEW YORK ou BOSTON. L'expéditeur ne connaissant pas l'adresse de son destinataire a envoyé cette lettre à l'agence MUNROE à Paris, charge à elle de la faire parvenir au destinataire. C'est une pratique assez courante pour les Américains voyageant en Europe.

À l'arrivée en France 1 décime de voie de mer + 10 décimes pour un poids maximal de 15 grammes du HAVRE à PARIS. Le tarif français à la distance des lettres en voie de mer ne sera unifié que le 1^{er} août 1849. 40 centimes de PARIS à STRASBOURG de 7 ½ à 15 grammes. Le tarif intérieur français est unifié depuis le 1^{er} janvier 1849.

La voie souhaitée par l'expéditeur du paquebot anglais au départ de Boston n'a pas été utilisée. L'AMERICA de la CUNARD est parti de BOSTON le 21 mars et arrivé à LIVERPOOL le 3 avril 1849.

En France, à partir du 1^{er} août 1849, le tarif est de 30 centimes du port d'embarquement et de 60 centimes au-delà par 7 ½ grammes.



D'ANET 10 avril 1850 - 60 centimes par 7 ½ grammes et 6 cents pour une lettre adressée dans le port d'arrivée de la NOUVELLE ORLEANS.

L'expéditeur a omis de préciser la route souhaitée pour l'envoi de sa lettre. Celle-ci a été confiée à un navire de commerce de NEW YORK au HAVRE.

D'OWEGO (État de NEW YORK) 3 mars 1848 - 5 cents pour ½ once d'OWEGO à NEW YORK ou à BOSTON. 1 décime de voie de mer + 5 décimes pour un poids maximal de 7 ½ grammes du HAVRE à PARIS.



Du HAVRE 13 juillet 1856 - 30 centimes par 7 ½ grammes du port d'embarquement et 6 cents pour une lettre adressée dans le port d'arrivée.

Le 1^{er} janvier 1866 la France adopte un tarif à 40 centimes par 10 grammes quelle que soit la provenance de la lettre.



Du HAVRE 18 août 1869
- 40 centimes par 10
grammes et 4 cents par ½
once pour une lettre
adressée dans le port
d'arrivée.

Certaines lettres, en majorité des connaissements maritimes, sont envoyées par la voie d'Angleterre à découvert au tarif du 1^{er} janvier 1857 des pays d'outremer sans distinction de parages au tarif de 80 c par 7 ½ grammes. Elles ne font l'objet d'aucun crédit au profit des États-Unis que ce soit de la France ou du Royaume-Uni. Elles sont taxées aux États-Unis au tarif de voie de mer.



Du HAVRE 23 janvier 1860 - CITY
OF WASHINGTON - LIVERPOOL 25
janvier - NEW YORK 8 février 1860.
80 centimes par 7 ½ grammes et 6
cents sans limitation de poids pour
une lettre adressée dans le port
d'arrivée. (tarif du 1^{er} avril 1855).

Du HAVRE 5 octobre 1863 -
 HAMMONIA - HAMBOURG 4
 octobre - SOUTHAMPTON 7 octobre
 - NEW YORK 23 octobre 1863. 80
 centimes par 7 ½ grammes et 4 cents
 par ½ once pour une lettre adressée
 dans le port d'arrivée. (tarif du 1^{er}
 juillet 1863).



Du HAVRE 27 février
 1865 - HANSA - BREME
 26 février -
 SOUTHAMPTON 1^{er} mars
 - NEW YORK 13 mars
 1865. 3F20 jusqu'à 30
 grammes et 8 cents
 jusqu'à 1 once pour une
 lettre adressée dans le
 port d'arrivée.

Une nouvelle convention signée entre les États-Unis et le Royaume-Uni prend effet le 1^{er} janvier 1868. Les lettres de France par voie d'Angleterre en open mail sont créditées de 3 cents par ½ once par le Royaume-Uni au profit des États-Unis.



Du HAVRE 26 septembre 1868 - SAMARIA - LIVERPOOL 29 septembre - BOSTON 11 octobre - NEW YORK 16 octobre 1868. 80 centimes par 10 grammes et 3 cents par ½ once rétrocedés par le Royaume-Uni aux États-Unis (tarif du 1^{er} janvier 1868).

Si le Royaume-Uni oublie de créditer la somme due aux États-Unis la lettre est traitée selon le tarif de la voie de mer.



Du HAVRE 3 janvier 1868 - ALEPPO - LIVERPOOL 7 janvier - BOSTON 22 janvier - NEW YORK 26 janvier 1868. 1F60 de 10 à 20 grammes. 3 ou 6 cents non rétrocedés par le Royaume-Uni aux États-Unis. (tarif du 1^{er} janvier 1868) et 6 cents par ½ once pour une lettre adressée au-delà du port d'arrivée.